



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions du rapport de la commission des Finances invitant les membres à approuver la délibération no 2-2023 Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
 2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 12'736'798.53 aux charges et de CHF 14'600'390.14 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'863'591.61.
 3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 1'229'624.32 aux dépenses et de CHF 146'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'083'624.32.
 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 70'936'511.62.
 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 2'425'108.66 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.
 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, éventuellement par le capital propre, en cas d'excédent de charges du compte de résultats.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver la demande de crédit d'investissement portant sur la participation de la commune de Perly-Certoux au coût total de l'élaboration d'une étude d'image directrice intercommunale sur les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC destiné à financer la part de la commune de Perly-Certoux au coût de l'étude de l'image directrice intercommunale décrite sous chiffre 1.
 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique N°79.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux dans le patrimoine administratif.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 79.332 de 2023 à 2027.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit mentionné au point n°2.
- ✓ **Décidé**, par 3 voix « pour », 8 voix « contre », 5 abstentions, d'adopter la Résolution no 1-2023 Consultation relative à la révision du Plan directeur forestier de janvier 2023 le soir-même.
 - ✓ **Pris une résolution**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, décidant de préavisier **favorablement** la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT).
 - ✓ **Voté**, par 8 voix « pour », trois voix « contre » et 4 abstentions, le dépassement de crédit pour l'achat d'une protection pour le sol de la salle polyvalente.

LE PROCÈS-VERBAL FAIT FOI